

Délibération : N°2021-06-10 : 19

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 10 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de la modification du règlement de scolarité.

Mme Delphine PAOLUCCI présente les éléments de modification du règlement intérieur qui portent sur :

- la chronologie du retour des fiches d'appréciation de stage : au plus tard 15j avant fin effective du stage en 1A et 2A et avant la soutenance en 3A
- la levée de l'obligation de stage à l'international pour les 3A, on entérine ce qu'on avait voté l'an dernier pour les élèves de 2A qui sont devenus des élèves de 3A.
- l'harmonisation du nombre d'heures délivrées par semestres suite à la demande CTI ; allègement S7 et S8 au profit du S6
- la mise en place du nouveau parcours recherche ingénieur,
- Nouvel enseignement « Energie et transition énergétique » en S6
- la possibilité de suivre de façon facultative des enseignements délivrés dans une autre option que celle choisie en 3A.

Ce règlement a été présenté en commission des études et validé (18 favorable et 1 abstention).

Après échange avec les membres du CA, la modification du règlement de scolarité est proposée au vote :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 23

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

la modification du règlement de scolarité à l'unanimité avec 22 voix pour des membres présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 10 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

